

DECISION N°2026-039/CP

OBJET : FOURNITURE ET POSE DE CLÔTURES ET PORTAILS POUR LA VILLE DE DENAIN

**1. Commande Publique
2. Marchés publics**

Le Maire,

Vu les Articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 1 du 02/04/2026 du Conseil Municipal portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Vu la procédure adaptée lancée en vertu des articles R.2123-1 du Code de la Commande Publique,

Vu l'offre faite par la société,

DECIDE

Article 1 : Un marché pour la fourniture, la pose et la dépose de clôtures et portails pour la ville de Denain sera signé par mes soins avec la société CLÔTURES SANIEZ NORD située au 20 rue de l'Abbaye 59 730 SOLESMES – N° SIRET : 518 875 596 00018.

Article 2 : Le montant total des prestations du marché est compris entre un minimum et un maximum par année de marché comme suit :

Montant minimum annuel : **5 000 € HT**

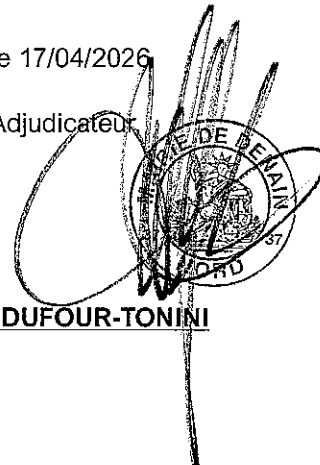
Montant maximum annuel : **150 000 € HT**

Article 3 : Le marché prend effet à compter de sa date de notification pour une période d'un an, renouvelable trois fois par tacite reconduction dans la limite de quatre ans.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Maire ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lille (5 rue Geoffrey Saint Hilaire CS 62039-59014 Lille cedex, télécopie 03.59.54.24.45 ou via le site internet telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'état ou de sa publication.

A DENAIN, le 17/04/2026

Le Pouvoir Adjudicateur



ANNE-LISE DUFOUR-TONINI

Acte soumis à transmission
Affiché le
Certifié exécutoire